

Santé publique et lutte contre les inégalités : Paris renforce son offre de prévention et de soins de premier recours.

Paris, le 4 juillet 2023

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

Paris subit, comme l'ensemble de notre pays, une crise inédite de personnels de santé. Aujourd'hui, l'âge moyen des spécialistes à Paris est de 60 ans, et 43 % des spécialistes ont plus de 65 ans. Les années qui viennent seront particulièrement difficiles. Rien que pour l'année qui vient, nous nous attendons à un départ à la retraite de 10 % des personnels de santé exerçant en libéral. C'est historique.

Comme toujours, cette situation pénalise bien sûr les plus pauvres, les plus fragiles, celles et ceux qui sont les plus éloignés de notre système de santé. Nous le savons, les inégalités de santé, déjà insupportables, dont nous avons tant parlé durant la crise du Covid, ne cessent de se creuser. C'est particulièrement vrai à Paris, où seulement sept généralistes sur dix et deux spécialistes sur dix exercent en secteur 1. Ces populations aux déterminants de santé les plus dégradés vont en payer les frais, et ce sont souvent les Parisiennes et les Parisiens cumulant des facteurs de vulnérabilité liés à la précarité économique, à l'âge, à un handicap, au genre, aux difficultés d'accès aux droits, à l'exil.

Paris a aussi une exigence de solidarité avec les habitantes et les habitants des petite et grande couronnes, qui peuvent faire face à des difficultés d'accès à la santé encore plus vives. D'ailleurs, près de 30 % des personnes fréquentant nos centres de santé municipaux habitent en dehors de Paris, principalement dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Enfin, Paris connaît des enjeux de santé propres à la vie en zone urbaine dense. C'est notamment la raison pour laquelle, avec Anne SOUYRIS - que je veux ici remercier et saluer très chaleureusement pour le travail qu'elle fait -, j'ai voulu que soit créée une direction de la santé publique dès le début de la mandature. J'y reviendrai, mais je veux remercier à travers vous, chère Marie VILLETTE, Eve PLENEL, la directrice de notre Direction de la Santé publique.

Je sais combien cette Assemblée partage ces préoccupations, et l'important travail réalisé l'an dernier par la Mission d'Information et d'Évaluation sur la santé que vous avez souhaité mettre en place en atteste. Je tiens à saluer son président, Jean-Pierre LECOQ, et son rapporteur, Hamidou SAMAKÉ, pour leur engagement exigeant et leur souci de trouver des solutions transpartisanes à des problèmes qui concernent toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Bien sûr, contrer les effets de la démographie médicale à Paris, comme dans l'ensemble du pays, relève en premier lieu d'une politique nationale de santé publique, d'attractivité des métiers, de qualité de la formation, d'accompagnement des pratiques professionnelles, mais aussi de juste rémunération. Malgré tout, Paris a pris ses responsabilités et anticipe cette crise depuis déjà quelques années. Nous n'avons pas attendu pour faire face à cette situation, et nous avons renforcé notre offre de soins pour combattre les inégalités de santé et construire une vraie politique de santé publique.

Aux côtés d'Anne SOUYRIS, que je veux à nouveau remercier, Paris s'est mobilisée pour enrayer les effets prévisibles d'une pyramide des âges défavorable dans toutes les spécialités médicales. Je veux aussi saluer le travail fait, avant Anne SOUYRIS, par Bernard JOMIER, qui, dès 2014, s'est battu sur ces sujets.

Notre politique de santé publique s'attaque frontalement aux inégalités sociales et territoriales en santé en renforçant la prévention. La santé publique, ce n'est pas seulement un médecin qui prescrit des médicaments, c'est tout le parcours de prévention qu'il y a autour, les travailleurs sociaux, les sages-femmes, les infirmiers. C'est pourquoi nous mettons au centre de notre action les personnes concernées en pensant cette action avec elles et pour elles. Avec notre approche de l'aller vers, nous rapprochons les personnes les plus éloignées du système de santé pour mieux répondre à leurs besoins.

C'est l'ambition du dispositif "Paris Med", que nous avons mis en place il y a quelques années et qui s'articule autour de trois axes. Le premier est de faciliter la primo installation des jeunes médecins généralistes en secteur 1. Le deuxième est d'encourager les modes d'exercice collectif de la médecine, et nous savons que c'est une revendication des jeunes professionnels de santé, notamment avec des maisons de santé pluriprofessionnelles, les M.S.P., et des cabinets de groupe associant d'autres professions de santé. Enfin, le troisième est de lutter contre les inégalités territoriales en concentrant les aides sur les quartiers qui en ont le plus besoin.

Il y a un an, nous avons fait le choix, avec Antoine GUILLOU, mon adjoint en charge des ressources humaines, de renforcer significativement l'attractivité des carrières médicales et paramédicales à la Ville de Paris. Pour cela, nous avons lancé une revalorisation inédite des rémunérations des médecins et des sages-femmes, et une application extensive des décrets Ségur. Près de 1.000 agents sur les 1.300 que compte la Direction de la Santé publique ont ainsi vu leur pouvoir d'achat accru. Résultat : nous ne peinons plus à recruter des médecins dans nos centres de santé et nos centres médicosociaux, et notre service public est dynamique et attractif. Il répond aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, et nous devons bien sûr le renforcer encore.

Grâce à ces mesures, nous avons pu amortir le choc de cette baisse de la démographie médicale, même s'il faut continuer à travailler. Quelques chiffres résumant à eux seuls les effets bénéfiques de cette politique, qui, je le rappelle, n'est pas en soi une compétence municipale. Plus de 200 professionnels de santé se sont installés, près de 300 professionnels ont pu être aidés et accompagnés, ce qui n'est pas rien, notamment dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, 45 structures ont pu être aidées et accompagnées, en l'occurrence 18 cabinets, 22 maisons de santé et 5 centres de santé. Enfin, 34 maisons de santé pluriprofessionnelles sont aujourd'hui actives à Paris, avec une augmentation de 60 % entre 2017 et 2021.

C'est fort dommage que ces aspects de notre vie municipale soient si peu commentés dans nos médias. Pourtant, les questions de santé sont une des premières préoccupations de nos concitoyens. Comme on le dit, il vaut mieux être son propre média, je vous invite donc, mes chers collègues, à revendiquer et à faire de cette politique quelque chose de beaucoup plus connu. Ce n'est pas le fait du hasard, c'est le fait de la volonté d'une équipe municipale engagée sur ces sujets, qui considère que ce n'est pas une fatalité que de voir ces déserts médicaux, y compris dans notre propre ville.

Vous le savez, j'ai également fait de la territorialisation de l'action municipale un axe majeur de ce mandat pour prendre systématiquement en compte les spécificités des quartiers et des habitants. Je tiens à nouveau à saluer l'engagement de la Secrétaire générale, Marie VILLETTE, et de l'ensemble

des maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, qui se sont pleinement engagés dans cette démarche qui porte déjà ses fruits. La nouvelle Direction de la Santé publique - et à travers elle je salue à nouveau sa directrice, Eve PLENEL - s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle compte dans ses équipes de responsables territoriaux en santé publique des agents de terrain, qui, avec les mairies d'arrondissement, travaillent les projets de santé à l'échelle du quartier, parce qu'ils se font à cette échelle du quartier et à l'échelle de la "ville du quart d'heure".

Pour mener cette politique volontariste et ambitieuse d'accès à une offre en santé de premiers recours, nous pouvons d'ores et déjà compter sur notre maillage d'équipements de santé que constituent nos 7 centres de santé municipaux, dont 2 centres dentaires - et j'aimerais ici remercier le groupe Communiste et Citoyen pour son vœu et son engagement dans la durée à défendre le développement de ces structures -, le réseau des 24 centres de santé sexuelle parisiens, dont 6 centres en régie, nos 3 centres médicosociaux et nos 7 centres de vaccination.

Tous ces lieux ont vocation à assurer un accès inconditionnel à la santé et à redonner confiance à toutes celles et ceux qui ont subi des discriminations et qui n'ont pu éviter les non-recours à la santé du fait de leur situation. Nous bâtissons à travers eux un service public de santé territorial, innovant, relié à une démarche de santé communautaire, fer de lance pour repenser l'organisation de notre système de santé. 150.000 consultations médicales sont réalisées chaque année dans nos équipements de santé municipaux. Je le redis, nous pouvons en être fiers.

Je suis très fière, aujourd'hui, de poursuivre sur cette voie en vous présentant un projet de délibération portant sur le renforcement significatif de l'offre municipale et du dispositif "Paris Med" d'aide à l'installation des professionnels de santé exerçant en libéral et en secteur 1. Nous répondons ainsi à deux défis : améliorer l'accès à la santé des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés du système de santé en élargissant l'offre de santé soutenue, répondre aux nouvelles attentes des professionnels de santé qui veulent un exercice plus coordonné et intégré dans des parcours pluridisciplinaires.

Concrètement, avec "Paris Med' 2", les aides seront élargies à l'ensemble du territoire parisien avec un mécanisme de pondération en faveur, comme toujours, des quartiers les plus déficitaires et les plus vulnérables, nos quartiers populaires. Qui plus est, cette aide touchera un spectre plus étendu de professionnels de la santé, tels que les infirmiers, les orthophonistes, les infirmières en pratique avancée, les assistantes médicales, les médiateurs et les médiatrices de santé, tous ces professionnels incontournables pour rattraper les publics les plus éloignés du soin et leur permettre de s'inscrire dans un parcours favorable à leur santé.

Enfin, et c'est un apprentissage de l'expérience du premier "Paris Med", le nouveau "Paris Med' 2" ne s'attachera pas seulement à aider à s'installer pour la première fois, mais aussi à maintenir la structure par un accompagnement à la transition lors des départs à la retraite. Un soutien financier sera donc apporté à chaque fois qu'une structure médicale sera confrontée à un départ ou à un prix trop élevé du foncier. Dans le même sens, nous allons aider celles et ceux qui veulent s'installer à trouver des locaux à loyer abordable, parce que c'est cela, le principal problème. Pour cela, en partenariat avec "Paris Commerces" et l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville, nous nouons un nouvel accord. Nous nous appuierons bien sûr aussi sur le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique, qui indique 80 nouveaux lieux dédiés à la santé, ce qui est une première dans un P.L.U. et une mesure d'une ampleur inédite.

Quant au maillage territorial de l'offre municipale de soins, là encore nous allons faire plus. D'ici à la fin de la mandature, nous allons accroître de 30 % notre offre de consultations médicales dans les centres municipaux de soins. Pour commencer, j'ai souhaité que, dès cette année, les capacités d'accueil et l'offre de santé des centres Marcadet, dans le 18e, Belleville, dans le 20e, et Edison, dans le 13e, soient augmentées, car les besoins de ces quartiers sont particulièrement criants. De nouveaux centres de soins municipaux sont planifiés et ouvriront dans les prochaines années : un centre de santé à Charles-Hermite dans le 18e, et un centre de prévention primaire adossé à un centre de santé associatif à Python-Duvernois, dans le 20e.

Un travail va désormais s'engager avec tous les acteurs concernés pour élaborer une planification de la hausse de nos effectifs médicaux et paramédicaux, qui se traduira dans les prochains budgets de la Ville. L'ensemble des élus parisiens qui le souhaitent y seront bien sûr associés. Je souhaite aussi que nous développions de manière encore plus forte une approche collective et territoriale de la santé en recrutant dans nos équipes des assistants médicaux, des infirmières en pratique avancée, des psychologues, des médiateurs de santé et des assistantes sociales.

Enfin, dans le sillage de la Mission d'Information et d'Évaluation de 2022, nous allons renforcer encore nos actions de prévention en ciblant des moments et des âges particuliers de la vie et en répondant aux besoins spécifiques d'une ville dense comme Paris. Grâce à notre réseau unique de centres de protection maternelle et infantile - avec un centre accessible à moins de 15 minutes à pied ou en poussette partout dans Paris -, nous déployons d'ores et déjà la politique dite des "1.000 premiers jours" du jeune enfant, qui est à la fois une politique de prévention, de repérage des difficultés et de soutien à la parentalité sous toutes ses formes.

Le bien-être des plus petits passe également par la santé de leurs parents, c'est pourquoi, dès septembre 2023, nous allons déployer un dispositif de repérage systématique de la dépression périnatale auprès des jeunes parents, surtout des jeunes mamans, à l'aide d'un questionnaire et d'un circuit de prise en charge organisé avec le G.H.U. Paris psychiatrie & neurosciences. La dépression périnatale est un fait social encore trop tabou, mais il concernerait 10 à 15 % des familles, principalement les jeunes femmes.

Ensuite, nous allons renforcer le dispositif sport santé dans son ensemble en accompagnant toutes ces personnes dont le médecin a prescrit de l'activité physique adaptée à leur pathologie, leur situation médicale, mais aussi à des personnes qui voudraient commencer une activité physique mais se sentent en difficulté. Je pense aussi aux aidants familiaux, qui s'engagent, parfois au détriment de leur propre santé, dans l'accompagnement de leur proche. La maison sport santé Curial dans le 19e arrondissement a montré que cette structure est très appréciée, fortement fréquentée, notamment par des femmes âgées. Sur les 314 bénéficiaires du dispositif, 254 étaient des femmes. C'est pourquoi trois autres maisons ouvriront d'ici à la fin de la mandature.

Enfin, nous allons continuer à nous pencher sur les questions spécifiques de la santé des femmes. Oui, nous allons continuer à améliorer l'accès à un gynécologue ou à une sage-femme, et nous savons que, en matière de gynécologie aussi, beaucoup de médecins vont arrêter dans les années qui viennent. La création de notre Direction de la Santé publique a permis dans ce sens de réunir dans une même dynamique nos ex-centres de planification et d'éducation familiale et nos centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du V.I.H. et des infections sexuellement transmissibles. Paris est ainsi la première ville de France à faire converger les offres de ces dispositifs pour un meilleur accès de toutes et tous à une offre de santé sexuelle de qualité, adaptée aux besoins de chacune et de chacun.

Nous continuerons de nous battre pour faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse ou instrumentale dans tous nos centres. Je vous invite ainsi à voter les projets de délibération sur le financement des centres de santé sexuelle associatifs parisiens, ainsi que ceux sur le centre de santé sexuelle Paris Cité que nous gérons conjointement avec l'Assistance publique des hôpitaux de Paris sur le site de l'Hôtel-Dieu depuis 2019.

Voilà quelques-uns des exemples de mesures que nous allons prendre et que nous avons déjà prises. Il y en a tant d'autres. Au sujet de la santé environnementale, par exemple, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en fin d'année pour l'acte 2 de nos discussions et de l'approbation de notre politique en matière de santé pour la conclusion des assises qui sont en cours sur ce sujet de la santé environnementale.

Mes chers collègues, à l'issue d'un mouvement social historique qui a démontré que les Françaises et les Français veulent débattre de la question de l'espérance de vie en bonne santé et donc des inégalités de santé, en tant qu'élus parisiens administrant cette ville, nous prenons notre part. Alors que certaines prestations de santé sont menacées, le détricotage de l'aide médicale d'État ou encore le moindre remboursement des soins dentaires, alors que des droits fondamentaux comme l'accès à l'I.V.G. sont menacés par des velléités les plus réactionnaires - comme en attestent les opérations d'affichage sauvage ces dernières semaines -, voilà le message très simple que je veux rappeler aujourd'hui : nous continuerons à faire de l'accès égalitaire aux offres de soins notre priorité.

L'égalité doit rester la boussole d'une politique de santé publique, sinon elle n'en est plus une. Je veux à nouveau remercier Anne SOUYRIS, Eve PLENEL, toutes celles et ceux qui, dans nos centres de santé, dans notre administration parisienne contribuent à améliorer cet accès aux soins et à améliorer tout simplement la vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est à financer tout cela que sert un budget, c'est à financer tout cela que sert une augmentation de la taxe foncière, c'est à financer ces mesures essentielles que nous souhaitons porter pour les Parisiennes et les Parisiens. Je crois que nous pouvons le dire ici, nous sommes fiers de faire œuvre utile à leurs côtés sur la question majeure pour la population française aujourd'hui qu'est celle de l'accès aux soins et de la santé.

Je vous remercie.